

VERSO DE LA FACTURE

1- VALEURS DE L'IMMEUBLE

Valeur au rôle

La valeur au rôle d'un immeuble est déterminée par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC).

Valeur uniformisée

La valeur uniformisée est le résultat de la valeur du rôle multipliée par le facteur d'uniformisation, déterminé par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec. Ce facteur permet de rendre comparables toutes les évaluations municipales.

Valeurs ajustées

Les valeurs ajustées sont déterminées par l'application de l'étalement sur la durée du rôle, lequel est déposé pour une période de trois (3) ans. La valeur ajustée imposable correspond à la valeur ajustée de l'année courante qui excède 25 000 \$.

2- PAIEMENT EN DEUX (2) VERSEMENTS

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le compte de taxe peut être payé en deux (2) versements lorsque celui-ci est égal ou supérieur à 300 \$. Cette limite est celle prévue dans un règlement de la Loi sur la fiscalité municipale.

3- MODES DE PAIEMENT

- 1- Par les services bancaires en ligne de votre institution financière (Internet ou téléphone). Utiliser le no de référence de 20 positions.
- 2- Au comptoir ou au guichet automatique de votre institution financière.
- 3- Par la poste : chèque ou mandat bancaire / postal payable à la Commission scolaire des Draveurs (Inscrire le no de dossier sur votre chèque).
- 4- Au comptoir du centre administratif de la commission scolaire : carte de débit, argent comptant ou chèque. (Heures d'ouverture : 8 h à 12 h — 13 h à 16 h).

Site Internet : www.csdraveurs.qc.ca (Taxe scolaire)